

UNION SPORTIVE DE REVONNAS

FICHE D'INSCRIPTION 2015-2016

SECTION : MARCHE

Nom:Prénom :

Tél. dom.: Tél. port.:email :

Adresse :C.P. :Ville :

Adhésion couple : Conjoint(e) :

Nom:Prénom :

Tél. dom.: Tél. port.:email :

Personne à prévenir en cas d'urgence:

Tél. dom.:Tél. port.: email :

Paiement cotisation. Couple :26€ Individuel : 16€ Mineur : 6€ Famille :€ chèque : espèce :

autorise l'U.S.R. à prendre des photos et à me filmer à l'occasion des activités sportives ou associatives auxquelles je participe et autorise leur publication dans les bulletins d'information, de publicité et les rétrospectives de photos du club.

Autorise les encadrants et dirigeants du club à prendre toutes les mesures utiles en cas d'accident et à faire appel aux services d'urgence en cas de nécessité.

L'adhésion à l'USR implique l'approbation des Statuts du Club et l'engagement à connaître et respecter son Règlement Intérieur. Les informations contenues dans cette fiche d'inscription sont susceptibles d'être informatisées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le signataire de la présente dispose d'un droit d'accès et de rectification sur ce fichier pour ce qui le concerne.

Date : * Adhérent(e)(s) :

*signature précédée de la mention : *lu et approuvé.*

CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DE LA MARCHE RANDONNEE

Je soussigné(e) Docteur.....certifie que :

M., Mme, Mlle,

Né(e) le :

Ne présente pas de contre-indication, décelable ce jour, à la pratique de la marche randonnée

Date :

Signature et cachet professionnel.

Conjoint(e) :

Je soussigné(e) Docteur.....certifie que :

M., Mme, Mlle,

Né(e) le :

Ne présente pas de contre-indication, décelable ce jour, à la pratique de la marche randonnée

Date :

Signature et cachet professionnel.

Rappel du règlement intérieur, paragraphe spécifique à la marche :

a-Dans un but de prévention des risques liés à l'activité sportive, l'Association recommande aux Adhérents de la section marche d'obtenir un certificat de non contre-indication à la pratique de la marche randonnée